

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux de modernisation du Chemin "Dambreville" ont fait l'objet d'un marché négocié passé le 23 Septembre 1976 avec l'Entreprise OULIA-FORT pour un montant toutes taxes comprises de 111 054, 84 francs, avec un délai d'exécution de deux mois.

Les prix étaient prévus fermes et non révisables.

L'Ordre de Service n° 1 de commencer les travaux le 2 Novembre 1976 a dû être annulé à la suite des difficultés rencontrées au cours de l'implantation du projet.

Un des riverains avait refusé de céder au Maître d'Ouvrage la partie d'emprise nécessaire à l'exécution des 150 derniers mètres du projet.

Dès l'accord de ce dernier, l'Entreprise OULIA-FORT a bien voulu accepter la reprise des travaux qui lui a été demandée à compter du 26 Juin 1978 par Ordre de Service n° 3.

Le présent avenant a donc pour objet :

1/ - de prendre en compte toutes les modifications apportées par le Maître d'Ouvrage au projet initial, et qui comprennent :

- l'élargissement de la plateforme qui passe de 5,50 mètres à 6 mètres et 7 mètres avec une largeur revêtue de 4 mètres au lieu de 3,50 m
  - la suppression de 24 mètres de buses en Ø 500, et leur remplacement par des dalots comportant des dallettes en B.A. posées sur des piedroits en maçonnerie avec seuils bétonnés sur un mètre de largeur.
  - le relèvement de 29 bouches à clé
  - la dépose et repose de 58 mètres de clôture.
- 2/ - d'appliquer une révision des prix au règlement de l'ensemble des travaux. Ceux-ci n'ayant pu démarrer qu'en juin 1978 pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande donc l'autorisation de passer un avenant n° 1 à ce marché.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE lit ensuite l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables. A titre indicatif, l'incidence du présent avenant peut s'établir à un montant de 31 000 F."

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Un St Denis le 12.12.79

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour le Prefet, le secretaire General signé: Patrice MAGNIER

P.C.C.C. Pour le Prefet le chef du bureau Delegué signé: Jacques-LACOSTE